

Bachelier en communication

HELHa Tournai - Social 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél : +32 (0) 69 89 05 06

Fax : +32 (0) 69 89 05 04

Mail : social.tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Pratique professionnelle 1			
Code	SOCM1B13PP1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie DELBART (stephanie.delbart@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Enseignants: S. Delbart, J-L Langlais, J. Legge, X. Mouligneau, C. Delcoigne

Les stages permettent de se confronter directement à la réalité de terrain. Ils doivent ainsi amener à une véritable compréhension des pratiques de communication et développer l'acquisition des compétences professionnelles. Le stage de BLOC 1 permet à l'étudiant de mesurer la compatibilité de son projet professionnel avec ses aptitudes.

Stage individuel de 4 semaines, au choix de l'étudiant et validé par les superviseurs, en Belgique (ou à l'étranger, sous réserve d'acceptation par le coordinateur des stages) : l'étudiant prendra en charge des missions ou des projets au service de l'entreprise qui l'accueille.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Établir une communication professionnelle**

- 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
- 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
- 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
- 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur
- 1.5 Comprendre et utiliser au moins une langue étrangère

Compétence 2 **Interagir avec son milieu professionnel**

- 2.1 Comprendre les concepts, le vocabulaire et les codes professionnels
- 2.2 Connaître et utiliser les techniques inhérentes aux professions visées
- 2.4 Travailler en équipe

Compétence 3 **Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable**

- 3.2 Mesurer les enjeux de ses pratiques professionnelles
- 3.4 Analyser une situation en tenant compte de son contexte (social, politique, culturel, ...)

Compétence 4 **Mobiliser des savoirs généraux et spécifiques aux domaines de l'information, de la communication, à l'univers des médias et de la culture**

- 4.1 Développer sa culture générale et entretenir sa connaissance de l'actualité
- 4.2 Comprendre le fonctionnement (sociologique, économique, historique, culturel et politique) des domaines de l'information, de la communication, des médias et de la culture
- 4.3 Utiliser des méthodes d'analyse spécifiques aux domaines de l'information, de la culture

Compétence 5 **Inform, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture**

- 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
- 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
- 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
- 5.4 Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
- 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information
- 5.6 Utiliser les différentes techniques d'écriture liées à l'information et à la communication

Acquis d'apprentissage visés

Quatre semaines de prestations individuelles se déroulent dans le cadre d'activités de communication en milieu professionnel au choix des étudiants ; au cours de la première année, il s'agit de prendre contact avec un des trois secteurs de la formation (média - institution culturelle - entreprise). Les autres secteurs seront explorés durant les futurs stages (deuxième et troisième années).

Le stage de BLOC 1 permet à l'étudiant d'exercer les pratiques professionnelles acquises pendant son cycle de formation. Ce stage permet à l'étudiant de consolider ses acquis et d'orienter son projet professionnel.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOCM1B13STAG1 Stage

150 h / 4 C

Contenu

Voir note explicative remise aux étudiants en séance et via connectED.

Démarches d'apprentissage

Préparation et accompagnement par l'équipe des superviseurs de stage avant et pendant le stage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Dès le début de l'année académique, une séance d'information est organisée afin d'expliquer aux étudiants les tenants et aboutissants du stage de Bloc 1, suivant les trois secteurs visés : animation socioculturelle, journalisme et relations publiques.

Une nouvelle séance d'information est organisée juste avant le début du stage. Elle permet de rencontrer directement son superviseur HELHa afin de lui poser toutes les questions liées aux missions du stage, aux attentes de la HELHa et au reporting.

Ouvrages de référence

Néant.

Supports

Une note de synthèse est remise aux étudiants reprenant les consignes relatives au stage de Bloc 1, au rapport de stage et aux modalités de reporting.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le stage est évalué suivant une grille d'évaluation connue de l'étudiant. Tout stage non présenté ou non validé durant le Q2 ne pourra être refait durant le Q3. **Le stage est non remédiable.**

Pour les consignes détaillées, voir syllabus de stage sur ConnectED et remis au cours aux étudiants.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	100		
Période d'évaluation						

Stg = Stages

Dispositions complémentaires

Principe général :

La note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Exceptions après délibération du jury :

Cependant, en cas d'échec (note inférieure à 10/20) de l'activité d'apprentissage "stage" composant l'UE, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est prise par le jury de valider l'UE malgré la note d'échec, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE (voir supra points 1 et 2 exceptions), cette activité d'apprentissage n'est pas remédiable : l'étudiant ne pourra pas prêter un autre stage pendant l'année académique.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).